RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01380
Numéro SIREN : 823 520 192
Nom ou dénomination : C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt 4764

4764

C.M.G.A
CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC

Société par actions simplifiée au capital de 45 000 €
Siège social : Zone d'activités du Rotey – 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES
RCS CHAMBERY 823 520 192

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DE TITRES DE LA SAS GALIBIER ASSOCIES

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry : dépôt N°4764 en date du 08/03/2019

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. PARTIES CONCERNEES
1.1.1. Les apporteurs
1.1.2. Société bénéficiaire

1.2. DESIGNATION DES APPORTS
1.2.1. Nature des apports
1.2.2. Rémunération des apports

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. CONTROLE DE LA REALITE DES APPORTS ET DE L'EXHAUSTIVITE DES PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE
2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs
2.1.2. Apport des titres de la société GALIBIER ASSOCIES

2.2. EXAMEN DES CRITERES ET HYPOTHESES RETENUES POUR LA VALORISATION DES TITRES DE LA SOCIETE GALIBIER ASSOCIES
2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport
2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

3. CONCLUSION

C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
Rapport du commissaire aux apports sur les apports de titres de la SAS GALIBIER ASSOCIES

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire aux apports que vous m'avez confié par décision des associés en date du 28 février 2019, je vous présente mon rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports fait par les sociétés AUDIT MANAGEMENT, MS CONSEIL, BELLOSERE DEVELOPPEMENT et J2M CONCEPT des titres de la SAS GALIBIER ASSOCIES à la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport établi par les sociétés AUDIT MANAGEMENT, MS CONSEIL, BELLOSERE DEVELOPPEMENT et J2M CONCEPT et la SAS C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC devant être signé le 9 mars 2019. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée le cas échéant d'une soulte.

Ce rapport comprend deux parties :

1. Une présentation de l'opération et la description des apports,
2. L'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Parties concernées

1.1.1. Les apporteurs

La société **AUDIT MANAGEMENT**, société à responsabilité limitée au capital de 527 854,72 € dont le siège social se situe 31 Rue du Souvenir – 69009 LYON et immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 320 316 052,
Représentée par M. Frédéric BOSSARD – Gérant

La société **MS CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1 241 870 € dont le siège social se situe 100 Faubourg de la Rivière – 73170 YENNE et immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 492 050 406,
Représentée par M. Michel SONOT – Président

La société **BELLOSERE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 251 000 € dont le siège social se situe 38 Allée de Bellosère – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX et immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 789 959 582,
Représentée par M. Pascal GROSBOT – Président

La société **J2M CONCEPT**, société par actions simplifiée au capital de 557 700 € dont le siège social se situe 205 Route du Roc Rouge – 73200 MERCURY et immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 789 954 203,
Représentée par M. Joël REVET – Président

Ci-après dénommé « les apporteurs ».

1.1.2. Société bénéficiaire

La société dénommée **C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC,** Société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros, dont le siège social se situe Zone d'activités du Rotey – 73460 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 823 520 192 ;
Représentée aux présentes par M. Julien REVET, Président.

Ci-après dénommée « la Société bénéficiaire ».

1.2. Désignation des apports

1.2.1. Nature des apports

Il existe une Société dénommée GALIBIER ASSOCIES, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est 100 Faubourg de la Rivière – 73170 YENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 790 189 476.

Le capital social actuel de 1 000 000 € de cette Société est réparti en 100 000 actions d'une seule catégorie entièrement libérées de 10 € chacune.

La société a notamment pour objet la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés sous quelque forme que ce soit, l'activité de holding ainsi que l'assistance, l'animation et la gestion de ces sociétés en vue de leur développement.

Les sociétés AUDIT MANAGEMENT, MS CONSEIL, BELLOSERE DEVELOPPEMENT et J2M CONCEPT apportent à la société par actions simplifiée C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC, sous les garanties ordinaires et de droit, en pleine propriété, ce qui est accepté pour elle par M. Julien REVET, Président, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

50 563 actions en pleine propriété, entièrement libérées, émises par la société GALIBIER ASSOCIES, ci-dessus dénommée et réparties de la façon suivante :

- 9 000 actions apportées par la société AUDIT MANAGEMENT d'une valeur de 432 000 €
- 3 563 actions apportées par la société MS CONSEIL d'une valeur de 171 024 € arrondie conventionnellement à 171 000 €
- 13 000 actions apportées par la société BELLOSERE DEVELOPPEMENT d'une valeur de 624 000 €
- 25 000 actions apportées par la société J2M CONCEPT d'une valeur de 1 200 000 €

La valeur de chaque action de la Société représente une valeur unitaire en pleine propriété de 48 euros : soit pour les 50 563 actions apportées en pleine propriété une somme de 2 427 000 €.

1.2.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 2 427 000 €, il sera attribué 242 700 actions nouvelles à titre d'augmentation de capital réparties de la façon suivante :

- 43 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à la société AUDIT MANAGEMENT
- 17 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à la société MS CONSEIL
- 62 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à la société BELLOSERE DEVELOPPEMENT
- 120 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € attribuées à la société J2M CONCEPT

Il sera ainsi créé 242 700 actions nouvelles de la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC d'un montant nominal de 10 €, entièrement libérées et d'une seule catégorie représentant un capital social de 2 427 000 €.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs pris en charge ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- vérifier, jusqu'à la date des apports, l'absence de faits susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.1. Contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société

Compte tenu de la nature des titres faisant l'objet de l'apport, l'essentiel de mes travaux a porté sur :

- la revue limitée des comptes sociaux de la SAS GALIBIER ASSOCIES de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- la revue limitée de la situation de la SAS GALIBIER ASSOCIES arrêtée au 31 décembre 2018
- la revue limitée des comptes sociaux des filiales de la SAS GALIBIER ASSOCIES ;

2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs

La revue limitée des comptes sociaux 2017 et de la situation intermédiaire au 31/12/2018 de la SAS GALIBIER ASSOCIES, mes entretiens avec les différents conseils ainsi que les autres informations en ma possession n'ont pas révélé d'anomalie significative.

2.1.2. Apport des titres de la société GALIBIER ASSOCIES

J'ai obtenu tous les documents juridiques me permettant de m'assurer de la réalité des apports et de sa validité juridique. Je n'ai pas été informé de l'existence d'avantages particuliers dans la société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC.

2.2. Examen des critères et hypothèses retenues pour la valorisation des titres de la société GALIBIER ASSOCIES

2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport

La valorisation retenue pour l'apport des titres de la société SAS GALIBIER ASSOCIES est une valeur unitaire de 48 euros par action, ce qui représente pour les 50 563 actions apportées une valeur globale de 2 427 000 euros.

2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

Compte tenu de l'absence de description de la méthode de valorisation des apports dans le contrat d'apport, je me suis rapproché du dirigeant et des conseils afin de recueillir les hypothèses de valorisation retenues.

La société GALIBIER ASSOCIES a été valorisée selon la méthode des capitaux propres réévalués. Il a été tenu compte des plus-values latentes sur les titres de participations détenus par la société GALIBIER ASSOCIES et ceci en fonction de la rentabilité de chaque filiale.

Ce qui constitue une valeur globale de la société de 2 427 000 euros pour 50 563 actions.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports dont le total s'élève à 2 427 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre.

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

Fait à Lyon, le 7 mars 2019

Le Commissaire aux apports
Vincent ANDRE